



Bavure policière par un gardien de la paix "protégé"

Par **SYLVIA7**, le **28/02/2009** à **14:26**

Janvier 2008, j'ai accompagné une dame au commissariat pour une main courante pour des menaces anonymes qu'elle avait reçues. Je l'attendais sur une chaise, lorsqu'un policier que je connaissais de vue, est venu vers moi et m'a demandé de le suivre pour des renseignements, je l'ai suivi dans son bureau et là il m'a signifié ma garde à vue! j'ai cru que c'était une plaisanterie, mais non ; il m'a dit que j'avais insulté des policiers lors d'un contrôle d'identité un an auparavant. Ce gardien de la paix m'a posé des questions : mes coordonnées exactes, nom de mon père, ma mère, etc..puis ma formation : je l'ai renseigné : bac G1 + deug de droit, Licence interrompue ; expérience professionnelle : assistante de direction, remplacement intérim de clerc de Notaire, clerc d'huissier, puis salariée d'association comme assistante juridique. Au fur et à mesure que je "délivrais" ma vie pro, il se moquait de moi et ironisait en me disant, "oui c'est ça, mais encore ? Je n'ai plus rien dit.

Voilà l'histoire : 1 an auparavant, un soir, la fourrière remorquait en sens interdit un véhicule mal garé, et moi je descendais cette rue en sens unique, j'ai été bloquée par cette fourrière, mon fils majeur était assis à mes côtés, a demandé à la fourrière de reculer, devant la négative, j'ai fait le 17 pour appeler de l'aide. des policiers furieux sont arrivés. J'ai donc été conduite en cellule, un avocat est venu me voir, un médecin aussi, étant diabétique j'ai eu un malaise, ma tension est montée à 17, le lendemain matin (samedi), on m'a conduite chez un psy ! qui a fait un rapport :bonne personnalité, élocution avec aisance, etc..... MAIS pouvant être procédurière (j'avais dit à ce psy que j'étais assistante juridique), puis une heure après j'étais relâchée avec une convocation en correctionnelle. Je suis allée voir l'avocat pour cette correctionnelle, il m'a représentée avec un pouvoir car mon état de santé ne me le permettait pas. J'ai mal été défendue car j'ai été condamnée à verser 500 € à un policier de la fameuse soirée de la fourrière, condamnée aussi à verser 500 au Trésor public. J'ai dit à l'avocat de faire appel, il m'a répondu que le délai était passé ! il ne m'avait

même pas avertie de la décision.

Bavure policière ? Règlement de compte pour un dossier ou des dossiers que j'aurais gagnés en Tribunal ? Plein de questions ne trouvent pas de réponses!

Je n'ai jamais reçu de convocation écrite! J'ai déposé plainte contre le gardien de la paix auprès du Procureur

Par **frog**, le **28/02/2009** à **22:01**

En quoi consiste la bavure...?